

**DEPTIL GOSAN**

Code: 037N0

## Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 2015/830

Version **6.1.0**Date de création : **04/03/20**Date de révision: **01/12/20**

Date d'impression : 10/01/21

**RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE****1.1. Identificateur de produit**

Désignation commerciale      DEPTIL GOSAN

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation du produit

DESINFECTANT ACIDE LIQUIDE  
INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES  
DESINFECTION DES SURFACES  
EN APPLICATION MOUSSE OU PULVERISATION**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Identification de la Société

HYPRED SAS  
55, Boulevard Jules Verger B.P 10180  
35803 DINARD Cedex - FRANCE  
Tél : +33 (0)2 99 16 50 00  
Fax : +33 (0)2 99 16 50 20  
e-mail : kersia@kersia-group.comPour toute information concernant cette fiche de données de sécurité, veuillez contacter :  
regulatory@kersia-group.com**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Appel d'urgence

Ligne directe d'intervention d'urgence (24 h/24 - 7j/ 7) : +44 1273  
289451CARECHEM 24 France  
Tel. +33 1 72 11 00 03INRS  
Coordonnées des Centres Antipoison français  
N°ORFILA : +33 1 45 42 59 59**RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

DEPTIL GOSAN

Code: 037N0

## Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 2015/830

Version 6.1.0

Date de création : 04/03/20

Date de révision: 01/12/20

Date d'impression : 10/01/21

Le mélange répond aux critères de classification prévus par le Règlement (CE) N° 1272/2008.

Substance corrosive pour les métaux -  
Catégorie 1

H290: Peut être corrosif pour les métaux.

Corrosion cutanée - Catégorie 1B

H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

Lésions oculaires graves - Catégorie 1

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008:

Pictogramme(s) de danger :



Mention d'avertissement :  
Danger

Contient : Acide méthanesulfonique+ Acide octanoïque+ Acide glycolique

Mention(s) de danger :

H290: Peut être corrosif pour les métaux.H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

Conseil(s) de prudence :

P260: Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

### 2.3. Autres dangers

Aucune information supplémentaire disponible.

# DEPTIL GOSAN

Code: 037N0

## Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 2015/830

Version 6.1.0

Date de creation : 04/03/20

Date de révision: 01/12/20

Date d'impression : 10/01/21

### RUBRIQUE 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1. Substances

Non applicable car il s'agit d'un mélange.

#### 3.2. Mélanges

Nature chimique du mélange : ACIDE LIQUIDE

Substance(s)	Numéro(s) de CAS	Numéro(s) EINECS	N° d'enregistrement REACH	Classification selon le Règlement 1272/2008/CE	Type
10% <= Acide méthanesulfonique < 20%	75-75-2	200-898-6	01-2119491166-34	Met. Corr. 1 H290 Acute Tox. 4 (oral) H302 Acute Tox. 4 (dermal) H312 Skin Corr. 1B H314 STOT SE 3 H335 Eye Dam. 1 H318	(1)
5% <= Hexan-1-ol, éthoxylé < 10%	31726-34-8			Eye Dam. 1 H318 Acute Tox. 4 (oral) H302	(1)
1% <= Acide octanoïque <= 5%	124-07-2	204-677-5	Substance active biocide, considérée comme déjà enregistrée	Skin Corr. 1C H314 Aquatic Chronic 3 H412	(1)
1% <= Oxyde de C12-14 (nombres pairs) Alkyldiméthylamine < 3%	308062-28-4	931-292-6	01-2119490061-47	Acute Tox. 4 (oral) H302 Skin Irrit. 2 H315 Eye Dam. 1 H318 Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 2 H411 Facteur M (Aigu) 1	(1)
0.1% <= Acide glycolique < 1%	79-14-1	201-180-5		Skin Corr. 1B H314 Acute Tox. 4 (inhalation) H332 Eye Dam. 1 H318	(1)

Type

(1) : Substance classée avec un danger pour la santé et/ou l'environnement

(2) : Substance ayant une limite d'exposition au poste de travail.

Substance considérée comme extrêmement préoccupante candidate à la procédure d'autorisation :

(3) : Substance considérée comme PBT (persistante, bioaccumulable, toxique)

(4) : Substance considérée comme vPvB (très persistante, très bioaccumulable)

(5) : Substance considérée comme cancérogène catégorie 1A

(6) : Substance considérée comme cancérogène catégorie 1B

(7) : Substance considérée comme mutagène catégorie 1A

(8) : Substance considérée comme mutagène catégorie 1B

(9) : Substance considérée comme reprotoxique catégorie 1A

(10) : Substance considérée comme reprotoxique catégorie 1B

(11) : Substance considérée comme perturbateur endocrinien

Texte complet des phrases H- et EUH : voir section 16.

### RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

#### 4.1. Description des premiers secours

Indications générales :

## DEPTIL GOSAN

Code: 037N0

### Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 2015/830

Version 6.1.0

Date de création : 04/03/20

Date de révision: 01/12/20

Date d'impression : 10/01/21

Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Les laver avant réutilisation.  
En cas de malaise, consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin.

En cas d'inhalation :

Amener à l'air frais.

Mettre en oeuvre les gestes respiratoires s'ils s'avèrent nécessaires et faire immédiatement appel à un médecin.

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

En cas de contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment avec un léger filet d'eau pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières bien écartées.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

En cas d'ingestion :

Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

Hospitaliser.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau : Corrosif : Provoque de graves brûlures.

Contact avec les yeux : Peut entraîner des effets irréversibles sur les yeux tels que des lésions des tissus oculaires ou une dégradation grave de la vue.

Ingestion : Provoque des brûlures graves de la bouche et du tractus digestif.

Inhalation : Peut provoquer une irritation des muqueuses nasales.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements : Traitement symptomatique

### RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinctions appropriés :

Eau pulvérisée, mousse ou neige carbonique.

Agents compatibles avec les autres produits impliqués dans l'incendie.

Moyens d'extinctions inappropriés :

Jet d'eau à grand débit.

## DEPTIL GOSAN

Code: 037N0

### Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 2015/830

Version **6.1.0**

Date de création : **04/03/20**

Date de révision: **01/12/20**

Date d'impression : 10/01/21

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Par combustion, formation de produits toxiques : oxydes de carbone, oxydes de soufre.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.  
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

### RUBRIQUE 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes :

Evacuer le personnel non nécessaire ou non équipé de protection individuelle.

##### 6.1.2. Pour les secouristes :

Evacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement / de la fuite et contre le vent.  
Utiliser un équipement de protection individuel.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Intervention limitée au personnel qualifié.  
Ne pas rejeter le produit directement à l'égout ou dans l'environnement.  
Ecarter le plus rapidement possible toute matière incompatible.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement :

Laver avec une grande quantité d'eau.

Grand déversement :

Baliser, endiguer au moyen d'un absorbant inerte et pomper dans un réservoir de secours.  
Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.  
Conserver dans des récipients adaptés, proprement étiquetés et fermés pour l'élimination.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Respecter les mesures de protection mentionnées à la section 8.  
Pour l'élimination, se reporter à la section 13.

### RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eviter les projections en cours d'utilisation.  
Ne pas mélanger avec un produit alcalin chloré.  
Ne pas mélanger avec un produit alcalin.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

## DEPTIL GOSAN

Code: 037N0

### Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 2015/830

Version **6.1.0**

Date de création : **04/03/20**

Date de révision: **01/12/20**

Date d'impression : 10/01/21

#### 7.2.1. Stockage :

Laisser de préférence dans l'emballage d'origine.  
Maintenir l'emballage fermé.  
Conserver dans un endroit frais.  
Tenir à l'écart des produits sensibles aux acides.

#### 7.2.2. Matériaux d' emballage ou de flaconnage :

Polyéthylène haute densité.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

DEPTIL GOSAN est à usage biocide.

### RUBRIQUE 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition :

Substance	Numéro(s) de CAS	Pays	Type	Valeur	Unité	Commentaires	Source
Ne contient pas de substance avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.							

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Selon les exigences de la Directive 98/24/CE, l'employeur est tenu de mener une évaluation des risques et de mettre en place des mesures de management des risques adaptées.

\* Pour toute situation où l'absence de risque n'est pas démontrée, il doit envisager la substitution ou la réduction du risque en améliorant en priorité les procédés utilisés et les mesures de protection collective. L'efficacité des solutions mises en place pourra être vérifiée par mesurage en comparaison aux valeurs limites réglementaires définies pour des substances en section 8.1.

\* Si le risque subsiste après ces actions correctives, il doit systématiquement vérifier par mesurage régulier le respect des VLEP réglementaires si elles existent en section 8.1 et appliquer l'ensemble des mesures de protections individuelles mentionnées à la section 8.2.

\* Lorsque l'évaluation des risques formalisée révèle un risque faible pour la santé des travailleurs, le contrôle du respect des VLEP réglementaires peut ne pas être envisagé et l'ensemble des mesures de protection individuelle n'est pas systématiquement obligatoire.

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés :

Assurer une ventilation adéquate.

## DEPTIL GOSAN

Code: 037N0

### Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 2015/830

Version 6.1.0

Date de création : 04/03/20

Date de révision: 01/12/20

Date d'impression : 10/01/21

#### 8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

Protection des yeux/du visage :

Porter des lunettes de sécurité ou un pare visage conformes à la norme EN 166.



Protection des mains :

Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques.

Exemples de matières préférées pour des gants étanches :

Caoutchouc butyle.

Caoutchouc nitrile (NBR).



Protection de la peau :

Porter des bottes et un vêtement de protection à résistance chimique.



Protection respiratoire :

Lors des applications par pulvérisation (entraînant la formation d'aérosols), porter un demi-masque conforme à la norme EN 140 ou un masque complet conforme à la norme EN 136 équipé d'un filtre (conforme à la norme EN 143) de type :

P2 : Particules, aérosols solides et liquides



Dangers thermiques :

Non applicable

Mesures d'hygiène :

Douche et fontaine oculaire à proximité des lieux de travail.

Après chaque usage, laver systématiquement les équipements de protection individuelle.

A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

#### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter le produit directement à l'égout ou dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

## DEPTIL GOSAN

Code: 037N0

### Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 2015/830

Version **6.1.0**

Date de création : **04/03/20**

Date de révision: **01/12/20**

Date d'impression : 10/01/21

Aspect	Liquide limpide à légèrement opalescent
Couleur	Incolore à légèrement jaunâtre
Odeur	Caractéristique de l'acide octanoïque
Seuil olfactif	Non disponible
pH pur	< 1
pH à 10g/l	2,1±0,2
Point de gel :	Non disponible
Point d'ébullition	Non disponible
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	Non disponible
Inflammabilité	Non applicable
Pression de vapeur	Non disponible
Densité de vapeur	Non disponible
Masse volumique	1,05±0,01 g/cm <sup>3</sup>
Densité relative	1,05
Solubilité dans l'eau	Soluble dans l'eau en toutes proportions
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible
Température d'auto-inflammation	Non applicable
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité	Non disponible
Propriétés explosives	Non applicable
Propriétés comburantes	Non applicable

#### 9.2. Autres informations

Aucune information complémentaire.

### RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1. Réactivité

Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec les alcalins.

#### 10.4. Conditions à éviter

Aucune à notre connaissance.

#### 10.5. Matières incompatibles

Métaux.

Alcalins.

Alcalins chlorés.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Par combustion, formation de produits toxiques : oxydes de carbone, oxydes de soufre.



DEPTIL GOSAN

Code: 037N0

## Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 2015/830

Version 6.1.0

Date de création : 04/03/20

Date de révision: 01/12/20

Date d'impression : 10/01/21

Ces indications sont fournies pour le mélange concentré. L'application du mélange sous sa forme diluée doit être effectuée en conformité avec les indications données par la fiche technique et le conseiller technique.

### RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Données relatives aux substances:

###### Toxicité aiguë

Hexan-1-ol, éthoxylé : DL 50 - orale rat 500 mg/kg. - FDS Fournisseur

Acide méthanesulfonique ( 70% ) : DL 50 - orale rat (OCDE 401): 1 158 mg/kg. - FDS Fournisseur

Acide octanoïque : DL 50 - cutanée lapin (OCDE 434): > 2 000 mg/kg. - FDS Fournisseur

Acide octanoïque : DL 50 - orale rat (OCDE 401): > 2 000 mg/kg. - FDS Fournisseur

Oxyde de C12-14 (nombres pairs) Alkyldiméthylamine : DL 50 - orale rat 1 064 mg/kg. - FDS Fournisseur

Acide méthanesulfonique ( 70% ) : DL 50 - orale rat 649 mg/kg. - FDS Fournisseur

Acide méthanesulfonique ( 70% ) : DL 50 - cutanée lapin > 1 000 - 2 000 mg/kg. - FDS Fournisseur

Acide glycolique ( 70% ) : CL 50 - inhalation - 4heures > 5 mg/L. - FDS Fournisseur

###### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Acide octanoïque : Irritation de la peau (OCDE 404): . Provoque des brûlures. - FDS Fournisseur

Oxyde de C12-14 (nombres pairs) Alkyldiméthylamine : Contact cutané . Irritant - FDS Fournisseur

Acide méthanesulfonique ( 70% ) : Corrosion cutanée/irritation cutanée . Lésions oculaires graves; Provoque de graves brûlures. - FDS Fournisseur

Oxyde de C12-14 (nombres pairs) Alkyldiméthylamine ( 30% ) : Corrosion cutanée/irritation cutanée lapin (OCDE 404): . Irritant - FDS Fournisseur

Acide glycolique ( 100% ) : Corrosion cutanée/irritation cutanée lapin (OCDE 404): . Provoque de graves brûlures. - FDS Fournisseur

###### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Acide octanoïque : Contact avec les yeux : . Risques de lésions oculaires graves - FDS Fournisseur

Oxyde de C12-14 (nombres pairs) Alkyldiméthylamine : Irritation des yeux . Risques de lésions oculaires graves - FDS Fournisseur

Hexan-1-ol, éthoxylé : Corrosivité oculaire lapin . Provoque des lésions oculaires graves selon les critères du Règlement 1272/2008/CE. - FDS Fournisseur

Acide octanoïque : Irritation des yeux . Risques de lésions oculaires graves - FDS Fournisseur

Acide méthanesulfonique ( 70% ) : Lésions oculaires graves/irritation oculaire . Lésions oculaires graves - FDS Fournisseur

Oxyde de C12-14 (nombres pairs) Alkyldiméthylamine ( 30% ) : Lésions oculaires graves/irritation oculaire lapin (OCDE 405): . Provoque des brûlures. - FDS Fournisseur

Acide glycolique ( 100% ) : Lésions oculaires graves/irritation oculaire lapin (OCDE 405): . Lésions oculaires graves - FDS Fournisseur

###### Sensibilisation

Acide méthanesulfonique ( 70% ) : Contact cutané (OCDE 406): . Non sensibilisant - FDS Fournisseur

###### Mutagénicité

Acide octanoïque : (OCDE 476): . Non mutagène - FDS Fournisseur

###### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Acide méthanesulfonique ( 70% ) : Inhalation : . Irritant pour les voies respiratoires. - FDS Fournisseur

Acide méthanesulfonique ( 70% ) : Inhalation : . Peut provoquer des irritations - FDS Fournisseur

## DEPTIL GOSAN

Code: 037N0

### Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 2015/830

Version 6.1.0

Date de création : 04/03/20

Date de révision: 01/12/20

Date d'impression : 10/01/21

#### Données relatives au mélange :

Toxicité aiguë

. Non déterminé

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosivité cutanée . Le mélange est considéré comme corrosif pour la peau selon les critères du Règlement 1272/2008/CE.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Corrosivité oculaire . Provoque des lésions oculaires graves selon les critères du Règlement 1272/2008/CE.

Sensibilisation respiratoire / cutanée

Sensibilisation cutanée . Le mélange n'est pas considéré comme sensibilisant cutané selon le Règlement 1272/2008/CE.

Sensibilisation respiratoire . Le mélange n'est pas considéré comme sensibilisant respiratoire selon le Règlement 1272/2008/CE.

Mutagénicité

. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Contact avec la peau : Corrosif : Provoque de graves brûlures.

Contact avec les yeux : Peut entraîner des effets irréversibles sur les yeux tels que des lésions des tissus oculaires ou une dégradation grave de la vue.

Ingestion : Provoque des brûlures graves de la bouche et du tractus digestif.

Inhalation : Peut provoquer une irritation des muqueuses nasales.

#### RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

##### 12.1. à 12.4. Toxicité - Persistance et dégradabilité - Potentiel de bioaccumulation - Mobilité dans le sol

#### Données relatives aux substances:

Toxicité aiguë

Oxyde de C12-14 (nombres pairs) Alkyldiméthylamine : CE 50 - 48h daphnies 3,1 mg/L. - FDS Fournisseur

## DEPTIL GOSAN

Code: 037N0

### Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 2015/830

Version 6.1.0

Date de création : 04/03/20

Date de révision: 01/12/20

Date d'impression : 10/01/21

Hexan-1-ol, éthoxylé : CL 50 - 96h poissons (Brachydanio rerio) > 100 mg/L. - FDS Fournisseur  
Acide méthanesulfonique ( 70% ) : CL 50 - 96h poissons (Oncorhynchus mykiss) (OCDE 203): 73 mg/L. - FDS Fournisseur  
Acide méthanesulfonique ( 70% ) : CE 50 - 16h bactéries (Pseudomonas putida) 1,8 mg/L. - FDS Fournisseur  
Acide méthanesulfonique ( 70% ) : CI 50 - 72h algues (Selenastrum capricornutum) (OCDE 201): 12 - 24 mg/L. - FDS Fournisseur  
Hexan-1-ol, éthoxylé : CE 50 - 48h daphnies (Daphnia magna) > 100 mg/L. - FDS Fournisseur  
Hexan-1-ol, éthoxylé : CE 50 - 72h algues (Scenedesmus subspicatus) > 100 mg/L. - FDS Fournisseur  
Hexan-1-ol, éthoxylé : CE 50 Microorganismes / boues activées > 1 000 mg/L. - FDS Fournisseur  
Oxyde de C12-14 (nombres pairs) Alkyldiméthylamine : CI 50 algues 0,143 mg/L. - FDS Fournisseur  
Oxyde de C12-14 (nombres pairs) Alkyldiméthylamine : CL 50 - 96h poissons 2,67 mg/L. - FDS Fournisseur  
Acide méthanesulfonique ( 70% ) : CE 50 - 48heures daphnies 260 mg/L. - FDS Fournisseur  
Acide octanoïque : CL 50 - 96h poissons > 100 mg/L. - FDS Fournisseur  
Acide méthanesulfonique ( 70% ) : CE 50 - 48heures daphnies (Daphnia magna) 10 - 100 mg/L. - FDS Fournisseur  
Acide méthanesulfonique ( 70% ) : CL 50 - 96heures poissons (Oncorhynchus mykiss) 10 - 100 mg/L. - FDS Fournisseur

#### Toxicité chronique

Oxyde de C12-14 (nombres pairs) Alkyldiméthylamine : NOEC algues 0,067 mg/L. - FDS Fournisseur

#### Dégradabilité

Oxyde de C12-14 (nombres pairs) Alkyldiméthylamine : Biodégradabilité . Facilement biodégradable. - FDS Fournisseur  
Acide méthanesulfonique ( 70% ) : Réduction du COD - 28jours (OCDE 301 A): 100 %. Facilement biodégradable. - FDS Fournisseur  
Acide octanoïque : Biodégradabilité - 30jours (OCDE 301D): > 72 %. Facilement biodégradable. - FDS Fournisseur  
Acide méthanesulfonique ( 70% ) : Biodégradabilité (OCDE 301A): > 70 %. Facilement biodégradable. - FDS Fournisseur  
Oxyde de C12-14 (nombres pairs) Alkyldiméthylamine ( 30% ) : Biodégradabilité - 28jours (OCDE 301 D): > 90 %. Facilement biodégradable. - FDS Fournisseur

#### Bioaccumulation

Acide octanoïque : Log Pow > 1 . - FDS Fournisseur

#### Données relatives au mélange :

##### Toxicité aiguë

poissons . Non déterminé  
daphnies . Non déterminé  
algues . Non déterminé

##### Toxicité chronique

. Aucune donnée disponible

##### Dégradabilité

. Non déterminé pour le mélange.

##### Bioaccumulation

. Aucune donnée disponible

##### Mobilité

. Aucune donnée disponible

#### Conclusion :

Le mélange n'est pas considéré comme dangereux vis-à-vis de l'environnement selon le Règlement 1272/2008/CE.

DEPTIL GOSAN

Code: 037N0

## Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 2015/830

Version 6.1.0

Date de creation : 04/03/20

Date de révision: 01/12/20

Date d'impression : 10/01/21

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information supplémentaire disponible.

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Traitement du mélange :

Ne pas rejeter le produit directement à l'égout ou dans l'environnement.

Se conformer au livre V - titre IV du Code de l'Environnement, articles R541-7 et suivants établissant la liste des déchets considérés comme dangereux qui doivent être remis à un centre agréé.

#### Traitement des conditionnements :

Rincer abondamment le conditionnement à l'eau et traiter l'effluent comme les déchets.

Se conformer au livre V - titre IV du Code de l'Environnement, articles R543-67 et suivants établissant les différents modes d'élimination autorisés pour les déchets d'emballages.

## RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### TRANSPORT TERRESTRE:

Rail/Route (RID/ADR)

N°ONU : 3265

Désignation officielle de transport de l'ONU : LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Acide méthanesulfonique)

Classe(s) de danger pour le transport : 8

Groupe d'emballage : II

N° d'identification du danger : 80

Étiquette : 8



Code Tunnel : (E)

Danger pour l'environnement : Non

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Aucune information.

Quantités Limitées (LQ): 1L

### TRANSPORT MARITIME :

IMDG

N°ONU :3265

Désignation officielle de transport de l'ONU : LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Acide méthanesulfonique)

Classe(s) de danger pour le transport : 8

DEPTIL GOSAN

Code: 037N0

## Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 2015/830

Version 6.1.0

Date de création : 04/03/20

Date de révision: 01/12/20

Date d'impression : 10/01/21



Groupe d'emballage : II

Polluant Marin : Non

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Aucune information.

N° Fiche de sécurité: F-A,S-B

Quantités Limitées (LQ): 1L

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC :

Non concerné

### RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

#### 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation relative à la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs (impliquant des substances dangereuses) :

Directive SEVESO 3 (2012/18/CE) : Non concerné

Réglementations relative à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances et des mélanges :

Règlement 1272/2008/CE modifié.

Réglementation Déchets :

Directive 2008/98/CE modifiée par la Directive 2015/1127/CE - Règlement 1357/2014/CE

Décision 2014/955/CE établissant la liste des déchets considérés comme dangereux.

Protection des travailleurs :

Directive 98/24/CE du 07/04/1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur lieu de travail.

Règlement (UE) 2019/1021 du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

Règlement 1005/2009/CE modifié relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs:

Non concerné

Règlement (CE) N° 648/2004 :

Non concerné

DEPTIL GOSAN

Code: 037N0

## Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 2015/830

Version 6.1.0

Date de création : 04/03/20

Date de révision: 01/12/20

Date d'impression : 10/01/21

Prescriptions nationales :

Réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement ICPE : Non concerné

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 :

Tableaux des maladies professionnelles :

Non concerné

### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Non

## RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date de mise à jour et ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est le seul responsable.

Rubrique(s) modifiée(s) par rapport à la version précédente :

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE;RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

Liste des phrases H visées aux rubriques 2 et 3 :

H290 : Peut être corrosif pour les métaux.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H312 : Nocif par contact cutané.

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H318 : Provoque de graves lésions des yeux.

H332 : Nocif par inhalation.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche :

FDS Fournisseur

DEPTIL GOSAN

Code: 037N0

## Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 2015/830

Version **6.1.0**

Date de creation : **04/03/20**

Date de révision: **01/12/20**

Date d'impression : 10/01/21

---

Historique :

Version 6.1.0

Annule et remplace la Version précédente 6.0.